



CONSEIL
DE QUARTIER

DE SAINT-LOUIS

RAPPORT ANNUEL 2021

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P. Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca

9 MARS 2022

Table des matières

1.	MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	4
2.1.	Description générale d'un conseil de quartier.....	4
2.2.	Le Conseil de quartier de Saint-Louis.....	4
2.3.	Le rôle du conseil de quartier.....	4
2.4.	Le conseil d'administration.....	4
2.5.	Membres du conseil d'arrondissement	5
2.6.	Conseiller en consultations publiques.....	5
2.7.	Limites du quartier	6
3.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	7
3.1.	Assemblées du conseil d'administration	7
3.2.	Comités de travail	7
3.3.	Formations et réunions d'information.....	7
4.	REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES	8
5.	DEMANDES DE CONSULTATION PUBLIQUE ET D'OPINION.....	10
6.	ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER	11
6.1.	Amélioration de la sécurité routière	11
6.2.	Soutien à la mobilité active	13
6.3.	Initiative dans le cadre des élections municipales de novembre 2021	14
6.4.	Protection de la canopée	15
6.5.	Autres suivis et représentations.....	17
6.6.	Implications sur des tables et comités externes	20
6.7.	Communication avec les citoyen.nes du quartier	20
7.	ÉTATS FINANCIERS	21
	ANNEXES	25

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Même si elle s'est déroulée en mode virtuel, l'année 2021 du Conseil de quartier de Saint-Louis a été riche en événements (entre la coupe des arbres sur le terrain de la future Maison des aînés de Sainte-Foy et les élections municipales) et en accomplissements (entre un mémoire sur la mobilité active et une initiative de promotion de la sécurité routière). Nous les avons consignés en détails dans le présent rapport.

Alors que j'ai l'honneur de rédiger ces quelques mots d'ouverture, j'aimerais revenir sur le projet de la Maison des aînés de Sainte-Foy. Il se trouve que c'est pour suivre ce dossier précis que je me suis engagée sur le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis. Mais ironiquement, dès le lendemain de l'AGA lors de laquelle je devenais administratrice, commençait l'abattage massif et surprise des nombreux arbres autour de l'église Saint-Louis-de-France, maintenant disparue. Nous ne savions alors rien du projet, malgré les demandes répétées du Conseil de quartier. Même s'il relève plus du gouvernement provincial que municipal, ce dossier illustre parfaitement ce qui ne devrait pas, ce qui ne doit plus arriver : une communauté mise devant les faits accomplis et une canopée sacrifiée.

Dans son avis remis à la Ville concernant son projet de Politique de participation publique en 2020, et à multiples reprises depuis, le Conseil de quartier de Saint-Louis a exprimé qu'il est primordial de placer les citoyens au cœur des projets de développement qui les touchent, qu'ils soient publics ou privés. Cela afin que ces projets, non plus subis, deviennent mobilisateurs, et qu'ils profitent à la fois aux futurs occupants ou utilisateurs, et aux résidents des milieux où ils s'insèrent. Alors que certains secteurs de notre quartier connaîtront des transformations majeures dans les prochaines années – qu'on pense aux réaménagements autour de l'École secondaire et du boisé De Rochebelle, à la réorganisation et au développement du secteur de la tête des ponts, ou encore à la densification intense le long du boulevard Laurier – le Conseil de quartier de Saint-Louis continuera de travailler à ce que les citoyens soient impliqués en amont de l'élaboration des projets, et entendus.

Le projet de la Maison des aînés a aussi montré qu'encore aujourd'hui, et malgré leurs innombrables bénéfices, les arbres matures existants peuvent ne pas du tout être pris en compte lors de la conception de nouvelles infrastructures. Le Conseil de quartier a à cœur la protection et l'amélioration de la canopée du quartier, et a entrepris plusieurs démarches en ce sens. Il est primordial de comprendre que la conservation de la forêt urbaine n'est pas un obstacle à la densification de notre quartier, bien au contraire! En fait, c'est une condition absolument nécessaire à une densification respectueuse, et réussie.

Vous habitez le quartier Saint-Louis, vous l'aimez? Je vous invite chaleureusement à contribuer au Conseil de quartier, que ce soit comme membre du conseil d'administration ou autrement. Venez partager vos questions, vos préoccupations et vos idées, pour que nous bâtissions ensemble le quartier que nous voulons.

La présidente,

Marie-Hélène Felt

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. DESCRIPTION GÉNÉRALE D'UN CONSEIL DE QUARTIER

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif créé par la Ville de Québec. Ses membres sont les personnes majeures qui résident dans le quartier ainsi que les représentants des établissements commerciaux, industriels, institutionnels ou communautaires qui s'y trouvent.

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

Le Conseil de quartier de Saint-Louis a été constitué à la demande de la population et créé en mars 2007. Ceci faisait suite à une requête signée en 2006 par plus de 300 personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce. Son territoire regroupe une partie des secteurs de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Ursule et de Saint-Denys-du-Plateau (voir la carte au point 2.7).

2.3. LE RÔLE DU CONSEIL DE QUARTIER

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet soumis par la Ville touchant le quartier ;
- Tenir des séances de consultation publique ;
- Donner avis au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement, à leur demande ou de sa propre initiative, sur toute matière concernant le quartier ;
- Bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou à la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

2.4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les affaires du conseil de quartier sont dirigées par un conseil d'administration. Celui-ci est composé de huit administrateurs élus par les membres parmi les résidents du quartier, dont quatre postes sont réservés aux femmes et quatre sont réservés aux hommes. De plus, le conseil d'administration peut comporter jusqu'à trois administrateurs cooptés, c'est-à-dire nommés par les administrateurs élus.

Compositions du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis

Janvier 2021	Après l'AGA d'avril 2021	Décembre 2021
Mme Nadia Aubin-Horth M. Yvon Bélanger (T) M. Arnaud Desbiens (V) M. Bernard Drouin* Mme Carolle Dussault Mme Amélie Lapointe (S) M. Pierre Pelletier (P) M. Jean-Guy Villeneuve	Mme Nadia Aubin-Horth M. Arnaud Desbiens* (T) M. Bernard Drouin* Mme Marie-Hélène Felt M. Alexandre Genois M. Pierre Pelletier (P) M. Moussa Sangaré (V) Mme Mikchéla Saint-Louis (S) M. Claude Turgeon Mme Geneviève Riel-Roberge* Mme Laura Wilmot	Mme Nadia Aubin-Horth M. Arnaud Desbiens* (T) M. Bernard Drouin* Mme Carolle Dussault* Mme Marie-Hélène Felt (P) Mme Mikchéla Saint-Louis (S) M. Claude Turgeon Mme Laura Wilmot

Notes: Les rôles sont indiqués ainsi: P pour président.e, V pour vice-président.e, S pour secrétaire et T pour trésorier/trésorière. Les astérisques indiquent des postes cooptés.

Au cours de l'année 2021, le conseil d'administration a connu les changements suivants:

- Mme Amélie Lapointe a démissionné en mars 2021.
- M. Alexandre Genois a démissionné en avril 2021.
- M. Moussa Sangaré, Mme Geneviève Riel-Roberge et M. Pierre Pelletier ont démissionné en novembre 2021.
- Mme Marie-Hélène Felt est devenue présidente en décembre 2021.
- Mme Carolle Dussault a rejoint le conseil d'administration en décembre 2021 en tant qu'administratrice cooptée.

Au 31 décembre 2021, trois postes d'administrateurs élus étaient vacants suite aux départs non-remplacés de MM. Pelletier, Sangaré et Genois.

2.5. MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

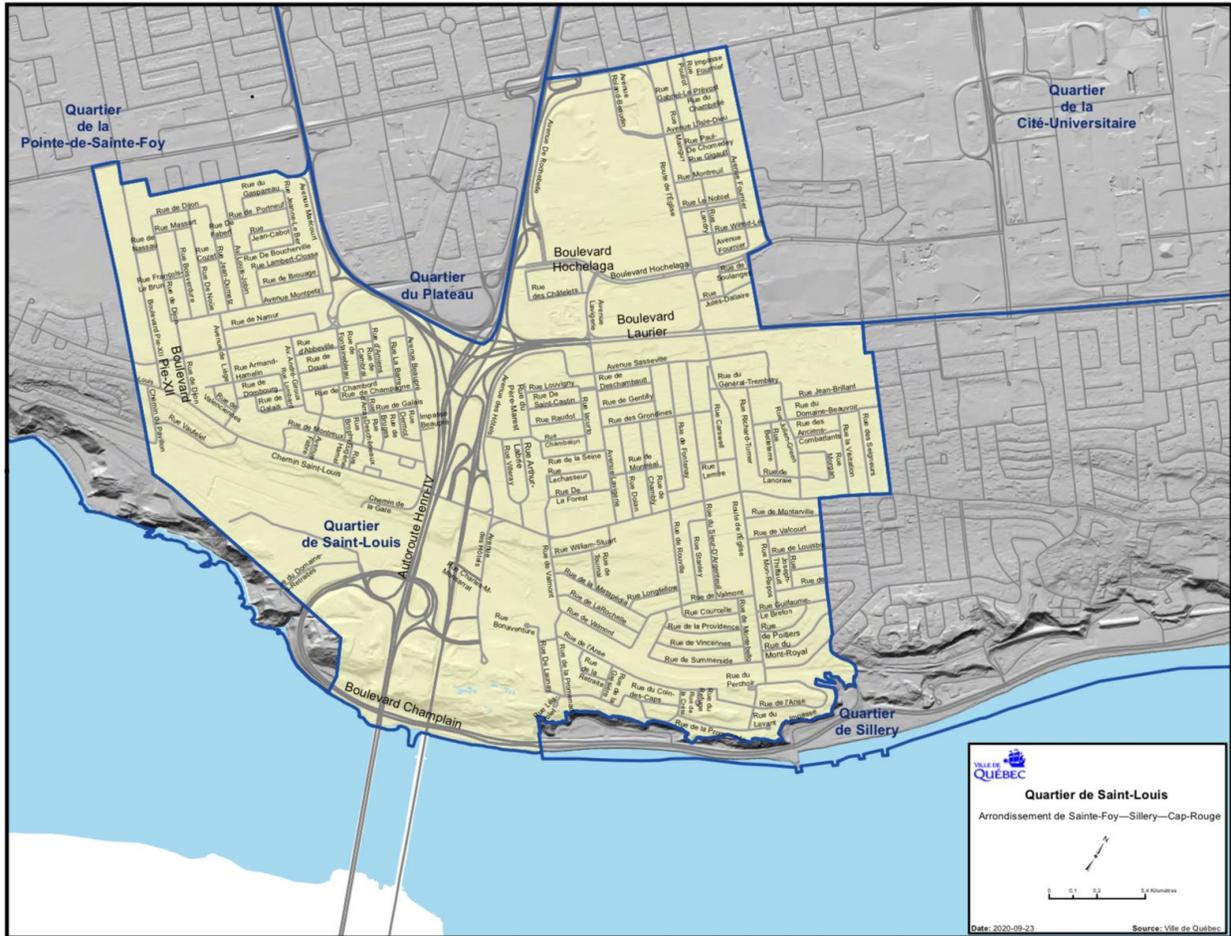
Trois membres du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, dont fait partie le quartier de Saint-Louis, sont membres d'office du conseil d'administration, sans droit de vote. Dans la première partie de l'année 2021, il s'agissait de Mme Anne Corriveau, de M. Rémy Normand et de Mme Émilie Villeneuve. Depuis l'élection municipale de novembre 2021, il s'agit de Mme Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, de Mme Maude Mercier-Larouche, conseillère du district électoral de Saint-Louis–Sillery et de M. David Weiser, conseiller du district électoral du Plateau.

2.6. CONSEILLER EN CONSULTATIONS PUBLIQUES

Le conseil de quartier a été assisté d'un conseiller en consultations publiques, M Dave Gagnon-Pelletier. Employé de la Ville, son rôle est de fournir le soutien requis au bon fonctionnement du conseil de quartier et de rapporter les décisions ou questions du conseil auprès des instances concernées de l'administration municipale.

2.7. LIMITES DU QUARTIER

Les limites du territoire du Conseil de quartier de Saint-Louis sont illustrées par la carte ci-dessous.



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2021, le Conseil de quartier de Saint-Louis a tenu neuf (11) rencontres publiques (10 assemblées ordinaires du conseil d'administration et une assemblée générale). Les assemblées ordinaires ont eu lieu mensuellement de janvier à décembre, à 19 h, le deuxième mercredi du mois ; les rencontres ont fait relâche en juillet et août. L'assemblée générale a eu lieu en avril. Le quorum a été atteint à chacune des assemblées. Toutes les assemblées ont été tenues en visioconférence afin de respecter les consignes sanitaires et les citoyens y ont pris la parole pour s'adresser au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a délibéré à huis clos à une occasion, en mai 2021, à propos d'une demande d'opinion. Les votes ont tous été pris par consensus ou à main levée. Aucun scrutin secret n'a été demandé.

Les procès-verbaux font état des décisions et des dossiers d'intérêt du conseil d'administration du conseil de quartier, ainsi que des questions et commentaires du public. Une fois adoptés, ils sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec.

3.2. COMITÉS DE TRAVAIL

Des membres du conseil d'administration ont aussi tenu des réunions de travail concernant des dossiers spécifiques. Au début de l'année, quatre membres du conseil d'administration, soit M. Pelletier, M. Desbiens, Mme Felt et Mme Riel-Roberge ont constitué un groupe de travail pour mettre en œuvre l'initiative de promotion de la sécurité routière du conseil de quartier en 2021 (conception et commande des pancartes, préparation d'un communiqué, collaboration avec les écoles). En décembre 2021, un nouveau groupe de travail composé de M. Desbiens, M. Turgeon, Mme Wilmot et de Mme Aubin-Horth s'est formé pour l'organisation du projet en 2022.

3.3. FORMATIONS ET RÉUNIONS D'INFORMATION

Selon leurs besoins et leurs champs d'intérêt, les membres du conseil d'administration ont également, tout au cours de l'année, participé à des formations ou assisté à des présentations par la Ville sur divers sujets tels le mandat et fonctionnement d'un conseil de quartier (pour les nouveaux administrateurs), l'urbanisme, la nouvelle politique de participation publique, la stratégie de développement durable, la politique de viabilité hivernale, etc.

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

L'un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes auprès des autorités de la Ville.

Les périodes de questions allouées au cours des assemblées ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de s'exprimer sur divers enjeux, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Afin d'augmenter le temps de parole des citoyens et de leur offrir la possibilité de réagir aux discussions ayant eu lieu durant l'assemblée, il a été décidé lors de la rencontre du 10 novembre 2021 d'ajouter une deuxième période d'intervention des citoyens, en fin d'assemblée. La première période d'intervention se situe en début d'assemblée, après la période d'information par les membres du conseil municipal.

Les interventions citoyennes sont rapportées dans les procès-verbaux du conseil de quartier disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec. Le tableau ci-dessous résume les sujets abordés par les citoyens et citoyennes du quartier, lors des assemblées du conseil d'administration en 2021.

Participation citoyenne aux assemblées du Conseil de quartier de Saint-Louis

Date de l'assemblée	Nombre de citoyens présents	Sujets abordés lors des interventions citoyennes
Janvier	6	Déneigement du trottoir de la rue Fournier Inquiétudes concernant le projet Humaniti Préservation du Boisé de Rochebelle
Février	2	Sécurité routière, secteur St-Denys Préservation du Boisé de Rochebelle Inquiétudes concernant le projet Humaniti
Mars	2	Préservation du Boisé de Rochebelle Sécurité routière, secteur St-Denys
Avril (AGA)	24	NA
Avril	3	
Mai	20	Piscines fermées pour réparation Maison des aînés de Sainte-Foy Suivi concernant le projet Humaniti Création d'un espace coin Hochelaga/de l'Église Création d'un jardin communautaire sur l'Av. Wolfe
Juin	6	Participation citoyenne au projet de sécurité routière du conseil de quartier Sécurité routière, secteur St-Denys Création d'un jardin communautaire sur l'Av. Wolfe Maison des aînés de Sainte-Foy
Septembre	7	Sécurité routière, chantier de la Maison des aînés de Sainte-Foy Sécurité routière, secteur St-Denys
Octobre	7	Questions aux candidats à l'élection municipale

		Préservation du Boisé de Rochebelle Plainte à propos des travaux sur le Boul. Hochelaga
Novembre	2	Sécurité routière, secteur St-Denys
Décembre	Non disponible	Sécurité routière, secteur St-Denys Préservation du Boisé de Rochebelle Temps de parole des citoyen.nes lors des assemblées du conseil d'administration Maison des aînés de Sainte-Foy

Le conseil d'administration du conseil de quartier a ainsi entendu et, autant que possible, relayé les préoccupations et les demandes des citoyens du quartier auprès des instances concernées.

5. DEMANDES DE CONSULTATION PUBLIQUE ET D'OPINION

Le conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a demandé, en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec, l'opinion du Conseil de quartier de Saint-Louis sur les [projets de règlement R.V.Q.2964 et R.C.A.3V.Q.301](#) apportant des modifications au [Programme particulier d'urbanisme \(PPU\) du plateau centre de Sainte-Foy](#). Les ajustements proposés étaient:

- La création d'une nouvelle aire d'affectation détaillée pour permettre la construction et une meilleure intégration du projet résidentiel du 2595 chemin des Quatre-Bourgeois;
- La révision de la localisation verticale des usages C20–Restaurants et C21–débit d'alcool pour un projet de restaurant (complexe Jules-Dallaire – étage du SKYSPA);
- La révision des usages autorisés dans le secteur du stationnement public Roland-Beaudin afin de mieux refléter l'utilisation réelle du stationnement public;
- La révision des marges de recul à l'axe applicables aux constructions souterraines le long du boulevard Laurier – arrimage avec l'emprise établie en prévision de l'insertion du tramway.

Considérant l'objet et la nature des modifications aux règles d'urbanisme contenues dans le projet de règlement ainsi que les explications et renseignements fournis par la Ville, le conseil de quartier a préconisé l'adoption des règlements moyennant deux ajustements, soit que la Ville informe le conseil de quartier préalablement à toute modulation dans l'attribution des cases de stationnement entre ses différentes fonctions; et s'assure que les résidents du complexe Jules-Dallaire soient informés des propositions de modifications.

6. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER

Cette section résume l'ensemble des dossiers dans lesquels s'est impliqué le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis. Un tableau récapitulatif des principales résolutions adoptées par le conseil de quartier en 2021 et leurs suivis est disponible en annexe.

6.1. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Initiative de promotion de la sécurité routière dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation - Stratégie de sécurité Routière 2020-2024

À la suite de l'invitation faite aux conseils de quartiers dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024, le Conseil de quartier de Saint-Louis a élaboré un projet afin de promouvoir le respect des nouvelles limites de vitesse dans les rues résidentielles. En 2021, celles-ci sont en effet passées de 50 km/h à 30 km/h ou 40 km/h dans certaines rues. Dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation, entre 2021 et 2024, le Conseil de quartier est admissible à une subvention annuelle de 3 000 \$.

En 2021, grâce à ce financement, le Conseil de quartier a produit 150 enseignes en polymère souple que les citoyens pouvaient mettre sur leur terrain afin d'inciter les conducteurs à ralentir. Le message sur les enseignes est : "Ralentissons Merci!".



La distribution des enseignes fut faite en partenariat avec les écoles primaires Cœur-Vaillants et Saint-Louis-de-France afin de plus facilement rejoindre les familles du quartier et aussi pour qu'il y ait des enseignes sur le terrain des deux écoles. Une promotion de l'initiative a aussi été faite sur la page Facebook du Conseil. Les parents d'élèves et autres citoyen.nes intéressé.es à installer une affiche sur leur terrain ont été invités à en faire la demande via un formulaire web. La livraison en mains propres aux citoyens a été assurée par les administrateurs du Conseil de Quartier à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre 2021, soit au moment de la rentrée scolaire. Les administrateurs ont également récupéré les enseignes, à la mi-octobre, et assurent actuellement leur stockage en vue d'une réutilisation.

Sur la subvention de 3 000 \$, 2 425,97\$ ont été utilisés pour la conception et la production des 150 enseignes, le montant résiduel pouvant être reconduit à une année subséquente.

L'offre de pancartes n'a pas suffi à la demande! Constatant l'intérêt et l'engouement des citoyens du quartier pour les enseignes "Ralentissons Merci !", il a été décidé de déposer une nouvelle demande de subvention pour le projet de sécurité routière pour l'année 2022. Le dépôt de la demande a été faite à la Ville à la date limite du 30 novembre 2021.

Autres dossiers de sécurité routière

Secteur Saint-Denys

Un des sujets de préoccupation majeur du conseil de quartier en 2021 a été celui de la sécurité routière dans le secteur Saint-Denys. Les interventions des citoyens et citoyennes et les observations des membres du conseil d'administration du CQ ont mené à l'adoption de diverses résolutions au cours de l'année afin de faire des représentations auprès de la Ville.

Une première résolution demandait que des aménagements physiques soient mis en place afin de réduire la vitesse sur la rue Montreuil et sur l'avenue Fournier, dans le secteur de Saint-Denys (résolution 21-06-06). Suite à cette résolution, le service concerné de la Ville a donné une réponse en décembre 2021 signalant "qu'au regard des analyses effectuées, la Ville considère que de tels aménagements ne sont pas requis". Le sujet a fait l'objet d'un suivi en 2022 de la part du conseil de quartier.

Une deuxième résolution demandait à la ville d'améliorer la sécurité routière à l'entrée ouest du parc Saint-Denys et sur la rue de la Picardie (résolution 21-08-05). Plus précisément, cette résolution visait (1) à demander la collaboration du conseil de quartier de la Cité universitaire afin de travailler conjointement sur ce dossier et (2) à demander à la Ville de réaménager l'accès ouest du parc St-Denys, d'améliorer la signalisation routière sur la rue de la Picardie (présence d'un parc, traverse d'enfants et sorties piétonnières en provenance des boisés), et d'ajouter un trottoir et réduire la vitesse à 30 km/h sur cette rue.

Passerelle piétonne sur le boulevard Henri IV

Un autre sujet d'importance pour le quartier a concerné la démolition, en 2021, de la passerelle de Rochebelle par le ministère des Transports du Québec (MTQ), et les détours qu'il faudrait parcourir en l'absence de cette passerelle pour traverser l'autoroute Henri IV à pied ou à vélo. La passerelle qui se trouvait à la hauteur du Centre de Glaces, près de l'arrêt de bus De Rochebelle, appartenait au MTQ. Le porte-parole du ministère a indiqué qu'il appartiendrait à la Ville de reconstruire une passerelle, au besoin. Estimant que le besoin d'une telle passerelle est bien réel, le conseil d'administration a adopté une résolution demandant à la Ville de Québec de reconstruire un lien d'accessibilité universelle au-dessus de l'autoroute Henri-IV entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois (résolution 21-06-07). Au début de l'année 2022 nous avons obtenu confirmation qu'il est dans l'intention de la Ville de reconstruire une passerelle.

Nouvelles limites de vitesse

Cinq membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis ont assisté à la présentation par la Ville de la carte des nouvelles limites de vitesse, qui était offerte à tous les conseils de quartier de l'arrondissement. Les limites ont été modifiées à 30 km/h sur les rues résidentielles, 40 km/h sur les rues qui relient les zones résidentielles et elles ont été maintenues à 50 km/h sur les artères principales. Les nouveaux panneaux de circulation ont été installés dans le quartier à l'été 2021

6.2. SOUTIEN À LA MOBILITÉ ACTIVE

Mémoire sur la mobilité active

Dans le cadre de la Consultation publique sur la vision de la mobilité active de la Ville de Québec, le conseil d'administration a rédigé un mémoire intitulé « Éléments de réponse du CQSL aux questions posées par la Ville aux conseils de quartier concernant la mobilité - mars 2021 ». Ce mémoire est disponible sur la [page officielle du conseil de quartier St-Louis](#), tout comme les autres documents rédigés par les membres du conseil d'administration du conseil de quartier au fil des ans.

En résumé, ce mémoire identifiait six secteurs problématiques pour la mobilité active dans le quartier, soit le lien entre l'ouest et l'est du quartier rendu difficile par les deux autoroutes, l'Avenue des Hôtels, la gare de train de Sainte-Foy, le secteur commercial de la rue de l'Église au sud d'Hochelaga, les abords du marché public de Sainte-Foy et le parc Saint-Denys. Le conseil de quartier présentait ensuite dans ce mémoire des équipements publics ou des générateurs de déplacements qui sont moins accessibles à pied et à vélo, soit les écoles du quartier et les centres hospitaliers à proximité du territoire du CQSL. Le mémoire a aussi identifié une barrière à la mobilité active dans notre quartier : le boulevard Laurier, qui agit comme un obstacle majeur à la sécurité des piétons et cyclistes.

Résolutions liées à la mobilité active

Les membres du conseil d'administration ont aussi adopté plusieurs résolutions visant à faire connaître des enjeux liés à la mobilité active dans le quartier.

Concernant les déplacements à vélo

Le conseil d'administration du Conseil de quartier de St-Louis a:

- salué l'initiative du Réseau de transport de la Capitale (RTC) d'instaurer un service de vélopartage qui augmentera les options pour les citoyens et les visiteurs qui souhaitent se déplacer de façon active et respectueuse de l'environnement (résolution 21-02-03). Le conseil d'administration invitait aussi la Ville de Québec à maintenir ou augmenter les fonds dédiés au déploiement de nouvelles portions du réseau cyclable, afin d'offrir un environnement sécuritaire et pratique à l'utilisation de ces vélos en libre-service. La ville a répondu que cette demande de bonifier le réseau cyclable sera prise en compte dans la Vision de la mobilité active 2022-2026.

- demandé à la Ville de Québec qu'elle implante des corridors actifs réservés aux citoyens utilisant différents moyens de déplacements actifs, dont le vélo (résolution 21-06-03). La Ville a répondu que l'implantation de tels corridors peut paraître simple à première vue mais qu'en fait la chose est très complexe et qu'elle privilégie plutôt les rues piétonnes et les rues partagées temporaires. Toutefois, la Ville a mentionné que la demande sera analysée et prise en compte dans la Vision de la mobilité active 2022-2026.
- demandé à la Ville de Québec qu'elle encadre de façon règlementaire les chantiers qui obligent les cyclistes à un détour non sécuritaire sur les trottoirs ou sur des artères automobiles, qu'elle préconise une meilleure signalisation des trajets alternatifs et une meilleure diffusion de cette information aux cyclistes et, finalement, qu'elle rappelle aux maîtres d'œuvres qu'ils ont une obligation en rapport avec l'application de la signalisation et de la mise en place de trajets alternatifs sécuritaires, par exemple sur le boulevard Hochelaga (résolution 21-06-04).
- demandé à la Ville de Québec d'agir dès le début de la prochaine saison (avril 2022) afin d'augmenter la protection des citoyen.nes cyclistes en particulier aux intersections de la bande cyclable du chemin Saint-Louis (résolution 21-08-04).

Concernant les déplacements à pied et avec une aide à la mobilité

Les membres du conseil d'administration ont aussi fait un suivi de dossiers de mobilité active concernant la sécurité des piétons. Un de ces dossiers concerne le déneigement du trottoir de la rue Fournier, un sujet qui occupe le conseil d'administration depuis plusieurs années.

Le conseil d'administration a interpellé M. Rémy Normand, pour savoir pourquoi le trottoir n'était pas déneigé malgré le fait que la Politique de viabilité hivernale adoptée en novembre 2020 prévoyait que tous les trottoirs seraient déneigés. Le conseil d'administration a alors été informé que le trottoir ne serait pas déneigé à l'hiver 2020-2021, mais qu'il le serait au plus tard durant l'hiver 2022-2023. Le président du conseil d'administration (M. Pelletier) a donc été mandaté pour communiquer de nouveau avec les représentants de la Ville, dont M. Rémy Normand. Suite à ces représentations, nous avons appris en février 2021 que le déneigement aurait lieu à compter de l'hiver 2021-2022.

6.3. INITIATIVE DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE NOVEMBRE 2021

Les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis ont fait connaître aux candidat.es aux élections municipales des 5 partis principaux les préoccupations des citoyen.nes du quartier et les enjeux auxquels ils et elles font face. Nous avons regroupé nos questions sous 8 thèmes. Nous avons reçu des réponses des candidats des partis Démocratie Québec, Équipe Marie-Josée Savard, Québec Forte et Fièrre et Transition Québec.

Les thèmes étaient :

- 1- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques
- 2- la protection et la mise en valeur des arbres et espaces verts du quartier.

- 3- le trafic automobile
- 4- la mobilité active
- 5- la création d'un véritable réseau de cyclisme utilitaire
- 6- les logements sociaux et la mixité sociale
- 7- la politique de participation publique
- 8- l'application du savoir citoyen à la stratégie de sécurité routière

Les réponses intégrales de chaque parti sont disponibles [ici](#).

Ces réponses ont aussi été diffusées sur la page Facebook du conseil de quartier dans les semaines précédant l'élection, afin de permettre aux citoyens et citoyennes du quartier de connaître les positions des candidat.es sur ces différents thèmes.

6.4. PROTECTION DE LA CANOPÉE

Le conseil de quartier a à cœur la protection et l'amélioration de la canopée du quartier. En particulier, la canopée dans le secteur central du quartier est une des plus faibles de la ville de Québec et est menacée de diminution.

Préservation du Boisé De Rochebelle

Le conseil de quartier a exprimé à maintes reprises dans le passé la nécessité de préserver le boisé De Rochebelle, qui se trouve au cœur d'un quadrilatère très minéralisé et proche de l'École secondaire De Rochebelle. Des interventions dans ce sens ont été faites auprès de la Ville, du BAPE, du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et de l'École De Rochebelle.

Les inquiétudes citoyennes concernant le boisé De Rochebelle ont encore été exprimées de façon répétée lors de nos assemblées en 2021, notamment en lien avec la relocalisation des terrains de soccer et le réaménagement du secteur à cause du passage du tramway.

Pour relayer les inquiétudes citoyennes, en mars 2021, le conseil d'administration a mandaté le président (M. Pelletier) pour qu'il communique avec les instances concernées par la relocalisation des terrains de soccer de l'École de Rochebelle (Ville, Bureau de projet du réseau de transport structurant (BPRSTC), Centre de services scolaires des Découvreurs) pour s'informer de l'état d'avancement du dossier (résolution 21-03-03). Puis, en octobre 2021, le Conseil de quartier de Saint-Louis a demandé à la Ville une rencontre pour être informé des travaux et intentions en ce qui a trait à l'implantation du tramway dans les secteurs de Rochebelle et de Rolland-Beaudin et à la relocalisation des terrains de soccer présentement situés derrière l'édifice Andrée-P.-Boucher (résolution 21-08-03).

En octobre et novembre 2021, M. Pelletier a rapporté aux autres membres du conseil d'administration que, selon le BPRSTC, l'emprise du tramway n'empiètera pas sur le boisé De Rochebelle, et que les discussions entre la Ville et le centre de services scolaire concernant les terrains de soccer étaient toujours en cours. Deux services travaillent sur ce dossier soit le BPRSTC pour l'implantation du tramway et le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (SPAÉ) de la Ville pour la relocalisation des terrains de soccer. La représentante du centre de services scolaire des Découvreurs confirmait que les discussions étaient en cours concernant les terrains de soccer, mais qu'une entente devrait être approuvée

prochainement. Elle invitait le conseil de quartier à consulter l'ordre du jour des assemblées du conseil d'administration du centre de services pour être informé du moment où le conseil discutera de l'entente. Il faut toutefois savoir que ces discussions avaient lieu à huit clos, empêchant les citoyens d'y assister.

Dans le passé, le conseil de quartier avait également fait une tentative pour élaborer un projet de concert avec l'école secondaire De Rochebelle, dans l'objectif de promouvoir la richesse du boisé De Rochebelle et la nécessité de sa conservation. En juin 2021, il a été discuté de la possibilité que le conseil de quartier essaie une nouvelle fois de mettre sur pied un projet en collaboration avec l'école de Rochebelle, portant possiblement sur l'aménagement de l'espace au sud du boisé, où la Ville s'est engagée à faire des plantations. Ce projet n'a toutefois connu aucun développement depuis.

Création d'un espace vert au coin Hochelaga et de l'Église

Partant d'une suggestion citoyenne, le conseil d'administration a demandé à la Ville de Québec de créer un parc sur le lot 2012238 situé au coin sud-est de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga et d'assurer sa protection immédiate par un changement adéquat au zonage (résolution 21-06-05). Il serait en effet dommage de perdre la trentaine d'arbres matures de ce terrain, dans un secteur très minéralisé destiné à être fortement densifié dans les prochaines années.

En novembre 2021, le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement a répondu à cette demande en indiquant que le plan particulier d'urbanisme (PPU) Plateau Centre de Sainte-Foy ne mentionne pas d'aménagement de parc à cet endroit, et que différents usages sont prévus visant la densification de ce quadrilatère. Il a précisé que le développement résidentiel n'exclut toutefois pas un verdissement éventuel sur une partie du lot de type pochette verte ou placette. Ce sujet fera l'objet d'un suivi en 2022.

Démarches pour la création d'une Table de concertation sur les arbres et boisés

Étant donné que la conservation de la forêt urbaine est un enjeu qui interpelle largement la population de Québec, Mme Felt a proposé en octobre 2021 de mettre en place une Table de concertation des conseils de quartier sur les arbres et les boisés, un peu à l'image de la Table de concertation vélo des conseils de quartier.

Des démarches ont depuis été entreprises par les présidents du conseil de quartier (M. Pelletier puis Mme Felt) pour approcher les conseils de quartier voisins (Plateau, Cité-Universitaire, Pointe-de-Sainte-Foy, Sillery) afin de sonder leur intérêt. Le contact a aussi été établi avec des conseils de quartier centraux. Tous les conseils de quartier seront éventuellement conviés à participer à cette initiative. Ce projet sera poursuivi en 2022.

6.5. AUTRES SUIVIS ET REPRÉSENTATIONS

Réseau Structurant de Transport en Commun

En janvier 2021, alors que le projet de tramway de Québec était dans l'attente d'un financement de la part du Gouvernement du Québec, le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis a tenu à renouveler son appui au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (résolution 21-01-03). Il a été aussi rappelé à cette occasion que le conseil de quartier avait soumis un mémoire au BAPE un mémoire pour donner son appui à la proposition de tramway mais aussi faire des recommandations pour la bonifier.

Dans cette même résolution, le conseil d'administration demandait aussi à la députée de la circonscription de Jean-Talon, Mme Joëlle Boutin, de transmettre au conseil de quartier sa position quant à son appui au projet et en particulier en ce qui concerne le tracé du tramway dans la partie Sainte-Foy Ouest. Cette dernière a répondu par lettre au conseil de quartier, dans les semaines suivantes, en omettant de répondre à cette question. Finalement, MM. Pelletier et Drouin ont rencontré la députée le 26 avril 2021 pour discuter de différents sujets dont la maison des aînés, le trafic automobile, le réseau structurant, la démolition de la passerelle De Rochebelle, la mobilité active alternative, la vitesse et les bruits excessifs sur l'autoroute Duplessis qui pourrait avantageusement être transformée en boulevard urbain. La députée a confirmé que les dossiers qui lui ont été soumis retiennent son attention et a invité le conseil de quartier à la contacter pour tous les sujets où elle pourrait apporter son aide. Concernant le réseau structurant, elle a réitéré la position de son caucus qui était en attente de changements concernant le tracé. En définitive, la partie ouest du tracé a été conservée telle que proposée initialement, à la satisfaction de notre conseil.

Maison des aînés et alternative de Sainte-Foy

Les 15 et 16 avril 2021, l'abattage non annoncé de dizaines d'arbres matures sur le futur site de la maison des aînés (MDA) de Sainte-Foy au 1576, route de l'Église a causé l'émoi des résidents du quartier et une importante mobilisation citoyenne. Outre les coupes d'arbres, les citoyens dénonçaient n'avoir été aucunement informés du projet. Par la suite, les résidents du secteur ont aussi exprimé des craintes quant au maintien de la sécurité routière à proximité de l'école et du centre des loisirs Saint-Louis de France, durant le chantier mais aussi une fois que la MDA serait en opération (en lien avec le ravitaillement par gros camions).

Rappelons que les membres du conseil d'administration avaient exprimé à plusieurs reprises leurs questionnements et leurs préoccupations quant à ce projet auprès de la conseillère municipale Émilie Villeneuve, sans succès. S'agissant d'un projet sous la gouverne du ministère provincial de la santé, celle-ci aurait suggéré à la députée de la circonscription de Jean-Talon, Mme Joëlle Boutin, de présenter le projet aux citoyens du quartier, sans succès.

Dès qu'il a été informé des coupes, le président du conseil d'administration, M. Pelletier, a multiplié les démarches pour déplorer l'absence de consultation et d'information en amont de la réalisation du projet, et demander que les citoyens du secteur soient informés du projet dans les plus brefs délais (appels

téléphoniques, courriels et lettre ouverte envoyée au journal Le Soleil mais non publiée¹). Il était aussi présent à la manifestation citoyenne tenue devant le chantier de la MDA le 17 avril pour partager avec les citoyens la position du conseil d'administration. Finalement, une rencontre d'information et d'échanges virtuelle a été organisée par le CIUSSS de la Capitale-Nationale le 21 avril, à laquelle ont assisté 4 membres du conseil d'administration. M. Pelletier a ensuite effectué des démarches auprès du CIUSSS pour une rencontre avec le conseil de quartier.

Le 12 mai 2021, des représentants du CIUSSS de la Capitale Nationale et de la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) ont pris la parole lors de l'assemblée régulière du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis afin d'informer les citoyen.nes à propos du projet, et les assurer des efforts entrepris par l'équipe de projet pour rétablir la communication avec la communauté. Les citoyen.nes n'ont pas eu l'occasion de leur poser des questions, mais plusieurs membres du conseil d'administration ont pris la parole pour rappeler qu'aucun projet ne devrait se faire au détriment de la communauté qui l'accueille, et espérer que des leçons seraient tirées des conséquences du manque de transparence envers les citoyens au sujet d'un projet qui affecte significativement leur milieu de vie.

Le conseil d'administration du conseil de quartier est représenté sur le comité de voisinage de la MDA, mis sur pied par le CIUSSS de la Capitale-Nationale suite aux représentations citoyennes. Deux administrateurs siègent en alternance sur ce comité qui s'est rencontré pour la première fois le 25 septembre 2021 (rencontres mensuelles). Le comité traite de deux volets soit les problématiques générées par les travaux en cours et les meilleures façons d'intégrer la maison des aînés dans le quartier. Les informations pertinentes obtenues via le comité de voisinage sont relayées aux citoyens lors des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier ou via la page Facebook du conseil de quartier.

Projet Humaniti

Le nouveau projet Humaniti (Cogir), qui remplace le projet Le Phare (Groupe Dallaire) à l'angle de l'avenue Lavigerie et du boulevard Laurier, avait été présenté par le promoteur à la population en novembre 2020. Une séance d'information avait aussi été tenue par la Ville concernant des modifications réglementaires en lien avec le nouveau projet résidentiel et commercial. Plusieurs membres du conseil d'administration avaient assisté à la séance d'information qui s'était avérée être une formalité, puisque le pôle d'échanges n'était plus requis.

Les interventions citoyennes lors des assemblées en 2021 montrent que, comme le projet Le Phare, le projet Humaniti est source de préoccupation chez les citoyens. En mai 2021, le conseil d'administration a décidé d'acheminer une lettre, préparée par M. Pelletier et M. Drouin, au maire de Québec, M. Régis Labeaume (résolution 21-05-17).² La lettre déplore notamment le fait que le projet Humaniti ne soit pas soumis à une démarche de consultation publique comme l'a été le projet Le Phare. Il y est aussi demandé pourquoi l'abandon du projet Le Phare n'a pas rendu caduques les règles d'urbanisme adoptées en vertu d'un pouvoir d'exception pour permettre sa réalisation. Des copies conformes de la lettre ont été

¹ Lettre disponible en annexe.

² La lettre et la réponse obtenue sont disponibles en annexe.

transmises aux trois conseillers municipaux du quartier ainsi qu'à Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente du conseil exécutif et responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

En juin 2021, une réponse a été obtenue de Mme Marie-France Loiseau, directrice du Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire, à l'effet que la Ville a adopté une nouvelle réglementation en 2018 et que le projet Humaniti étant conforme à cette réglementation, il n'y avait pas lieu de tenir une consultation publique. Concernant l'idée que le promoteur soit plus proactif, Mme Loiseau a rappelé que le promoteur avait déjà, de sa propre initiative, tenu une séance publique d'information.

Le conseil d'administration continue de suivre ce dossier.

Aménagement du terre-plein le long de la rue de l'Anse

Des travaux importants sur la rue de l'Anse au printemps et à l'été 2021 auraient pu être l'occasion de revitaliser le terre-plein gazonné de 700 mètres de long qui longe le côté nord de la rue de l'Anse. Les propriétaires du terre-plein sont la Ville de Québec et la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada (CN).

En juin 2021, sur proposition de Mme Felt, le Conseil de quartier de Saint-Louis a demandé à la Ville de Québec de consulter les citoyens pour déterminer l'utilisation et les aménagements futurs du terre-plein qui longe le côté nord de la rue de l'Anse, entre la rue de la Promenade et la rue du Refuge (résolution 21-06-08). La Ville n'a toujours pas fourni de réponse à cette demande.

Ancien quartier militaire

En juin 2021, le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis apprenait que le conseil de quartier de Cité-Universitaire entendait faire pression pour que les préoccupations des citoyens du secteur soit prises en considération dans les négociations qui ont cours entre le gouvernement fédéral, la Nation huronne-wendat et une Nation innue à propos des terrains de l'ancien quartier militaire, et communiquerait par lettre au député fédéral et à la Ville de Québec, sa vision ayant trait à l'avenir du secteur.

Le Conseil de quartier de Saint-Louis est partie prenante du dossier puisqu'une partie du quartier militaire se trouve dans Saint-Louis. Avec l'accord des membres de conseil d'administration, le président Pierre Pelletier a donc fait parvenir, fin juin 2021, une lettre concernant les terrains de l'ancien quartier militaire au ministre de la Défense national et au député de Louis-Hébert, Joël Lightbound.³ Des copies conformes de la lettre ont été transmises au maire de Québec, à Rémy Normand ainsi qu'aux candidats à la mairie lors des prochaines élections municipales. La vision du développement proposée dans la lettre est cohérente avec celle du conseil de quartier de Cité-Universitaire et avec des positions et priorités déjà exprimées par le conseil de quartier de Saint-Louis.

Une réponse a rapidement été obtenue du Secrétaire général à la défense à l'effet qu'ils prenaient bonne note des préoccupations et de la vision du conseil de quartier, mais que compte tenu de l'état

³ La lettre et la réponse obtenue sont disponibles en annexe.

d'avancement du projet, il n'était pas encore opportun de discuter de la vision du développement des terrains concernés. Le conseil d'administration continue de suivre ce dossier.

En mai et juin 2021, une citoyenne a aussi demandé l'appui du Conseil de quartier de Saint-Louis pour la création d'un jardin communautaire sur des terrains du quartier militaire sur l'avenue Wolfe. Pour l'instant le conseil d'administration n'a pas donné suite à cette requête.

6.6. IMPLICATIONS SUR DES TABLES ET COMITÉS EXTERNES

Mme Nadia Aubin-Horth a représenté le conseil de quartier à la Table de Concertation Vélo des Conseils de quartier de la Ville de Québec, en plus d'être élue à l'exécutif de celui-ci.

Mme Riel-Roberge, Mme Felt et Mme Saint-Louis ont représenté le Conseil de quartier de Saint-Louis sur le comité de voisinage de la Maison des aînés et alternative de Sainte-Foy.

6.7. COMMUNICATION AVEC LES CITOYEN.NES DU QUARTIER

Des membres du conseil d'administration gèrent la page Facebook du conseil de quartier de Saint-Louis. Cette page sert à annoncer les assemblées du conseil de quartier et diffuser de l'information pertinente concernant le quartier.

En 2021, les publications ont porté sur :

- la consultation faite par la ville sur la vision de la mobilité active;
- les changements de limite de vitesse dans le quartier;
- la coupe d'arbres sur le site de la future Maison des aînés de Ste-Foy;
- l'ajout de supports à vélo sur les métrobus qui desservent notre quartier;
- la distribution d'arbres par la ville;
- l'ouverture du centre de glace;
- la campagne de sensibilisation aux nouvelles limites de vitesse montée par le conseil de quartier;
- l'initiative citoyenne de plantation d'arbres aux abords de l'École Saint-Louis-de-France;
- l'annonce du bazar de Noël de la Corporation des loisirs de St-Louis-De-France.

De plus, la page Facebook a servi à diffuser les réponses des différents candidats à l'élection municipale aux questions élaborées par le conseil d'administration. Ces réponses ont été présentées dans une série de publications s'étalant sur 7 jours avant les élections et présentant les 8 thèmes d'intérêt du Conseil de quartier de Saint-Louis (voir Section 6.3).

7. ÉTATS FINANCIERS

En 2021, le Conseil a bénéficié d'un budget de 4 503,78 \$, dont une subvention de 935,00 \$ reçue de la Ville de Québec pour le fonctionnement du Conseil et une autre subvention de 3 000 \$ dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation - Stratégie de sécurité routière.

Le montant total des dépenses de fonctionnement en 2021 est de 975,40 \$ et couvre les postes suivants : le secrétariat (940,00 \$), les frais bancaires (35,40 \$). Le montant des dépenses associées au programme de soutien à la mobilisation - Stratégie de sécurité routière est de 2 425,97 \$.

Une somme de 1 103,03 \$ n'a pas été utilisée en 2021 et est donc reportée à l'année financière 2022. De ce montant la somme de 574,03 \$ est associée au montant résiduel du programme de soutien à la mobilisation - Stratégie de sécurité routière.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>AU 31 DÉC. 2021</u>	<u>AU 31 DÉC. 2020</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme	–	–
Encaisse	1 103,03	568,78
Petite caisse	--	–
En circulation	--	--
 Actif net		
Actif net		
Non affecté	1 103,03	568,7 8

Au nom du Conseil de quartier de Saint-Louis :

Administrateur

Administrateur

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

	<u>AU 31 DÉC. 2021</u>	<u>AU 31 DÉC. 2020</u>
	\$	\$
Revenus		
Subventions — Ville de Québec	935,00	737,00
Subvention - Sécurité routière	3 000,00	--
Autres	0,62	--
	<hr/>	<hr/>
	3 935,62	737,00
Dépenses		
Fonctionnement	975,40	930,74
Projet sécurité routière	2 425,97	--
	<hr/>	<hr/>
	3 401,37	930,74
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	534,25	(193,74)
Actif net non affecté au début de l'exercice	568,78	762,52
	<hr/>	<hr/>

Actif net non affecté à la fin de l'exercice

1 103,03

568,78

ANNEXES

Lettre ouverte envoyée au journal Le Soleil au sujet de la MDA de Ste-Foy (non publiée)

Maison des aînés dans le quartier Saint-Louis

18 avril 2021

Le Conseil de quartier de Saint-Louis savait que la construction d'une maison des aînés était envisagée sur le site de l'église Saint-Louis-de-France. Cette future vocation du site a spontanément suscité notre intérêt. Ne possédant aucune information supplémentaire, le Conseil demeurait interrogatif quant aux éventuelles caractéristiques du projet et souhaitait en être informé. Or, nous avons constaté le début subit des travaux. Le Conseil déplore vivement l'absence de consultation et d'informations aux citoyens.

Les citoyens auraient dû être consultés avant le début des travaux. Un objectif minimal aurait été de valider avec eux si le projet permet d'éviter ou de réduire d'éventuelles répercussions indésirables pour le voisinage. Au-delà de l'atténuation de répercussions, le Conseil est d'avis que la consultation des citoyens aurait pu être menée pour qu'ils participent, dans une certaine mesure, à l'élaboration du projet en y allant de suggestions sur sa conception même. Le projet aurait ainsi pu devenir mobilisateur.

Il s'agit malheureusement d'un autre exemple de situation où les résidents d'un secteur qui subira des transformations sont placés devant un projet rendu à un stade où il est difficile, sinon impossible, de le modifier. Sur ce sujet, en tant que président du Conseil, je réitère la recommandation que ce dernier a faite à la Ville de Québec d'inclure dans sa Politique de participation publique des mesures visant à inciter les promoteurs à prendre des mesures de participation publique lors de l'élaboration d'un projet.

Les promoteurs, privés ou publics, voient peut-être comme des potentiels opposants les résidents des secteurs où leurs projets sont prévus. Le Conseil croit, quant à lui, que si on leur en donne l'occasion, les citoyens peuvent être sources d'idées et de suggestions constructives. En somme, le projet de maison des aînés est une occasion ratée d'avoir un projet qui démarre sur l'adhésion, voire la conviction du plus grand nombre.

Pierre Pelletier

Président

Conseil de quartier de Saint-Louis

Lettre au maire concernant le projet Humaniti et réponse obtenue


CONSEIL
DE QUARTIER
DE SAINT-LOUIS

Québec, le 13 mai 2021

Monsieur Régis Labeaume
Maire
2, rue des Jardins
C. P. 700, succ. Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9

Monsieur le Maire,

Lors de sa séance du 8 janvier 2021, le Conseil de la Ville de Québec adoptait les règlements R.V.Q. 2695 et R.V.Q. 2696 concernant la réalisation d'un projet immobilier sur l'îlot des Gouverneurs. Ces règlements ont modifié les règles d'urbanisme adoptées en décembre 2018 en vertu des règlements R.V.Q. 2604 et R.V.Q. 2689. Ils en ont supprimé les obligations relatives à l'implantation d'un pôle d'échange du réseau de transport structurant. Le Conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) ayant appuyé devant le BAPE le projet de tramway comportant alors la relocalisation du pôle d'échange de Sainte-Foy, nous n'avons pas fait de commentaires concernant ces modifications réglementaires.

Le CQSL est conscient qu'en arrière-plan des modifications expliquées plus haut, leur but est de rendre possible le projet Humaniti. Or, nous nous interrogeons à savoir pourquoi les autres dispositions des règlements 2604 et 2689, adoptés en 2018, continueraient de s'appliquer. En effet, ces deux règlements ont été adoptés en vertu du pouvoir spécial prévu à l'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec qui permet au Conseil de la Ville de se substituer au Conseil d'arrondissement en matière d'urbanisme. De plus, leur contenu a été spécifiquement établi pour adapter les règles d'urbanisme en fonction des caractéristiques du projet Le Phare. En somme, nous souhaitons savoir pourquoi l'abandon du projet Le Phare n'est pas venu rendre caduque les règles d'urbanisme qui ont été spécifiquement adoptées, en vertu d'un pouvoir d'exception, pour permettre la réalisation de ce dernier.

Nous avons assisté à la présentation du projet Humaniti par son promoteur. Celui-ci n'a livré aucuns renseignements ou explications sur plusieurs sujets d'importance. Mentionnons l'impact sur la circulation, le(s) lien(s) physique(s) du

projet avec le réseau de transport en commun, la mitigation des inconvénients sur le voisinage. Il nous semble donc que la Ville devrait tenir une consultation plus approfondie pour informer les citoyens plutôt que de se satisfaire de modifications à ses règlements en fonction des seules différences du projet Humaniti avec le projet Le Phare. Dans cet ordre d'idée, le CQSL déplore que la Ville n'a pas retenu sa recommandation de prévoir dans sa nouvelle Politique de participation publique d'exiger d'un promoteur, suivant la sensibilité de certains projets, d'entreprendre une démarche de consultation publique et de remettre un rapport faisant état de cette démarche de consultation publique.

Le CQSL est d'accord que la densification est une solution à des problématiques incontournables. Il est aussi d'avis que les projets doivent être l'occasion de créer des milieux attrayants pour leurs futurs occupants ainsi que pour les résidents des milieux où ils s'insèrent. Comme nous l'avons constaté lors de la présentation du projet Humaniti en novembre de l'année dernière, les promoteurs conçoivent leurs projets pour être le plus intéressant pour les futurs occupants sans toutefois s'interroger comment ou en quoi ils pourraient améliorer ou avantager les quartiers avoisinants. Le CQSL a pour vision que les citoyens peuvent être des « proposant », si on leur en donne l'occasion, et non pas seulement des opposants à des transformations qui s'effectuent dans leurs quartiers. Je vous invite donc à bonifier la Politique de participation publique dans le sens recommandé par le CQSL. Je reste à votre disposition et à celle de vos représentants pour proposer d'éventuelles mesures à cette fin.

Je vous remercie à l'avance de votre attention et vous prie d'accepter, monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Pierre Pelletier
Président
Conseil de quartier de Saint-Louis

c.c. Mme. Anne Corriveau, Conseillère, district de la Pointe-de-Sainte-Foy
M. Rémy Normand, Conseiller, district du Plateau
Mme. Marie-Josée Savard, Conseillère, district de Cap-Rouge-Laurent
Mme. Émilie Villeneuve, Conseillère, district de Saint-Louis-Sillery


VILLE DE QUÉBEC
l'accès
d'Amérique

Service de la planification de l'aménagement
et de l'environnement

Le 3 juin 2021

Conseil de quartier de Saint-Louis
À l'attention de M. Pierre Pelletier

**Objet : Réponse à votre lettre au sujet du développement du terrain
situé à l'intersection de l'avenue Lavigerie et du boulevard
Laurier**

Monsieur Pelletier,

En suivi de la correspondance que vous avez transmise au cabinet de la mairie le 13 mai 2021, je vous transmets quelques éléments de précisions afin de répondre à vos interrogations au sujet du développement du terrain situé à l'intersection de l'avenue Lavigerie et du boulevard Laurier et qui vous permettront de mieux comprendre les décisions de la Ville.

Tout d'abord, rappelons que la vision de développement de ce secteur est d'en faire un centre urbain dense, mixte, habité et vivant, où la qualité de vie prédomine. Il était d'ailleurs prévu au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy que ce site accueille un projet de développement de plus fort gabarit avec une forte densité.

Bien que le gabarit du projet diffère de ce qui est prévu au PPU, il permet d'appuyer la majorité des grandes orientations du PPU, soit le renforcement marqué de la présence résidentielle et de l'accroissement notable de la mixité en plus de rapprocher le milieu de vie des lieux de travail et d'encourager la mobilité durable. Le projet permet aussi d'améliorer l'aménagement du domaine public, étant donné le réaménagement prévu de l'avenue Lavigerie.

Comme vous le mentionnez, lorsqu'un projet porteur est proposé en cours de route, il mérite qu'on y porte une attention. Ces projets d'envergure deviennent des leviers de développement et de consolidation pour un quartier, pour la ville, comme c'est le cas pour le projet Humaniti Québec.

Différentes étapes de la modification réglementaire
Voici un bref récapitulatif des différentes étapes ayant été réalisées concernant la modification réglementaire du projet cité en objet :

- La Ville a choisi d'utiliser l'outil réglementaire prévu à l'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec pour encadrer de façon particulière ce projet majeur. Cet outil permet d'obtenir un règlement pour encadrer davantage et sur mesure ce projet.

2, rue des Jardins, C.P. 700 Québec (Québec) G1R 4S9
ville.quebec.qc.ca | 1 777@villequebec

- Plusieurs activités de participation publique ont été organisées, dont deux séances d'information et d'échanges (29 et 30 octobre 2018) et une séance de consultation publique (21 novembre 2018). Les citoyens ont pu poser leurs questions et formuler des commentaires, en plus de soumettre des mémoires.
- La Ville a ensuite adopté, en décembre 2018, le [R.V.Q. 2604](#) (Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel et commercial d'une superficie de 25 000 m² sur le lot numéro 1 665 177).
- En mai 2020, la Ville a annoncé qu'elle relocalisait le pôle d'échanges. Puisqu'elle a elle-même changé les conditions de son règlement, la décision a alors été de modifier seulement les éléments concernés de son règlement : retrait des obligations d'aménager un pôle d'échanges et, pour le titulaire du permis, de prendre à sa charge la totalité des coûts relatifs à la réalisation de cette infrastructure. L'usage « gare d'autocars » a aussi été retiré. Sans la relocalisation du pôle d'échanges, aucune modification réglementaire n'aurait été nécessaire afin d'autoriser le projet Humaniti Québec.
- Les citoyens ont pu poser leurs questions à l'occasion de la séance d'information le 8 décembre 2020, et lors de la consultation écrite qui s'est déroulée du 8 au 22 décembre 2020.

Bien que le projet Humaniti Québec soit quelque peu différent du projet Le Phare, il respecte toutes les normes ayant été adoptées dans le règlement initial. La Ville a donc pris la décision de réaliser le projet afin de développer le secteur Laurier, lieu voué à être densifié. En plus d'être conforme à la réglementation, rappelons que le projet devra aussi recevoir un avis favorable de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) avant de se réaliser.

Rôle de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec
Pour vous rassurer concernant l'intégration optimale du projet à son environnement, sachez que la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) devra se prononcer sur le concept global, de même qu'à différentes étapes lors de l'avancement du projet (les détails architecturaux, la qualité des aménagements extérieurs, l'intégration de l'affichage, etc.). Elle peut demander des ajustements si elle le juge nécessaire. En effet, le développement du projet doit se faire avec un souci de grande qualité, de distinction et de raffinement des détails.

Le promoteur devra aussi refaire certaines études, dont celles sur l'ensoleillement et le vent. Ces dernières devront être remises à la Ville avant l'obtention du permis de construction puisqu'il s'agit de critères sur lesquels la CUCQ devra se prononcer. Le rôle de la CUCQ est de s'assurer de la meilleure intégration possible du projet à son environnement.

Relocalisation du pôle d'échanges
Le nouveau pôle d'échanges sera situé à environ 350 mètres, soit environ 4 minutes de marche du projet Humaniti Québec. Ce site sera donc encore bien desservi par le transport en commun, ce qui ne remet pas en doute son développement. Le pôle d'échanges de Sainte-Foy permettra une interconnexion efficace et rapide entre le tramway, les réseaux d'autobus du Réseau de transport de la Capitale et de la Société de transport de Lévis. Il s'agit d'un pôle d'échanges d'envergure régionale.

Les réaménagements du boulevard Hochelaga et de l'avenue Lavigerie permettront de faciliter et d'agréer les déplacements actifs vers le pôle d'échanges.

Il en est de même pour le boulevard Laurier qui sera complètement transformé afin de créer un réel boulevard urbain, plus convivial pour les déplacements actifs. Il intégrera une offre structurante de transport en commun, le tramway, plus sécuritaire, agréable et fonctionnel pour l'ensemble de ses usagers.

Ville de Québec 2

Impacts sur la circulation et durant les travaux.
 Concernant les enjeux de circulation dont vous faites mention, la Ville estime que le projet Humanité Québec génèrera 50 % moins de déplacements que le projet présenté en 2018. Ainsi, les conditions de circulation aux périodes de pointe du matin et en fin d'après-midi seront améliorées par rapport à l'évaluation antérieure.

Rappelons aussi la volonté du promoteur de créer un milieu de vie orienté vers le transport en commun en favorisant la mixité des usages, les déplacements actifs et en transport en commun. Près de 1 000 places de stationnement sont éliminées par rapport au projet précédent et il est souhaité d'implanter une flotte de véhicules partagés.

Concernant les impacts des travaux sur le voisinage, le promoteur s'est engagé à créer un comité de voisinage pour limiter les désagréments. La Ville veillera au respect de cet engagement. De plus, les travaux pourront être réalisés entièrement sur le site, limitant ainsi les entraves sur les voies de circulation.

Politique de participation publique
 Finalement, la nouvelle [Politique de participation publique de la Ville de Québec](#) est entrée en vigueur tout récemment, au début du mois de mai 2021.

La politique intègre une nouvelle étape, celle de la participation active des citoyens. Ils peuvent ainsi partager leurs idées sur un projet de développement avant que celui-ci ne soit finalisé et soumis aux instances de la Ville en vue d'une modification réglementaire. La population et les promoteurs peuvent ainsi amorcer un dialogue dès la phase préliminaire du projet.

Aussi, depuis quelques mois déjà, certains principes de la politique sont mis de l'avant, dont celui d'encourager les promoteurs à aller à la rencontre des citoyens pour leur présenter leur projet afin d'assurer une meilleure acceptabilité sociale. D'ailleurs, un [Guide d'accompagnement des projets immobiliers](#) a été produit par la Ville afin d'expliquer les principes de la politique ainsi que les bonnes pratiques à adopter lors des activités de participation publique.

En espérant que ces explications puissent vous aider à mieux comprendre les décisions ayant été prises par la Ville dans le cadre de ce projet en plus de vous rassurer sur le rôle qu'aura à jouer le CUQCQ. La nouvelle Politique de participation publique de la Ville de Québec prévoit des mécanismes légaux pour consulter la population dès les phases d'élaboration des projets, ce qui devrait vous conforter dans l'importance que nous accordons à la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur Pelletier, nos salutations distinguées.



Marie-Françoise Loiseau
 Directrice

MFL/sc

Ville de Québec 3

Lettre concernant les terrains de l'ancien quartier militaire au ministre de la Défense national et au député de Louis-Hébert, Joël Lightbound et réponse obtenue



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

Québec, le 18 juin 2021

Par courriel

L'honorable Harjit Sajjan Ministre de la Défense nationale 101, promenade du Colonel-By Bureau 110 Ottawa (Ontario) K1A 0K6	Joël Lightbound Député de Louis-Hébert 3700, rue du Campanile Québec (Québec) G1X 4G6
--	---

OBJET : Ancien quartier militaire de Sainte-Foy

Monsieur le Ministre,
 Monsieur le Député,

Dans une lettre transmise par courriel le 10 juin dernier, le Conseil de quartier de la Cité-Universitaire (CQUU) vous fait part de sa vision concernant le développement futur des terrains de l'ancien quartier militaire de Sainte-Foy. La plupart de ces terrains sont dans le territoire du CQUU. Quelques-uns se trouvent toutefois dans le territoire du Conseil de quartier de Saint-Louis et les autres lui sont contigus.

En raison de leur situation dans la Ville et de l'état actuel des lieux, ces terrains offrent l'occasion de réaliser un développement exemplaire. En parallèle de la vision que comporte le *Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy* adopté par la Ville de Québec, le Conseil de quartier de Saint-Louis préconise en l'occurrence un développement qui priorise une vocation résidentielle accessible aux personnes de toutes classes de revenus, la préservation du boisé de Saint-Denis ainsi que l'aménagement d'espaces publics qui favorisent la tranquillité et la convivialité en milieu urbain.

Le Conseil de quartier de Saint-Louis porte donc une grande attention au développement des terrains de l'ancien quartier militaire de Sainte-Foy. Nous croyons qu'il est opportun de mener un dialogue avec les citoyens et vous offre notre collaboration pour qu'un projet de développement soit attrayant pour ses futurs résidents

et intégré harmonieusement aux quartiers existants. Je reste à votre disposition pour toute discussion sur ce sujet.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez au contenu de ma lettre et vous prie d'accepter l'expression de mes salutations distinguées.



Pierre Pelletier
 Président
 Conseil de quartier de Saint-Louis
 418-659-3326

c.c. M. Régis Labeaume, maire de Québec
 M. Rémy Normand, conseiller municipal du district du Plateau

Candidats à la mairie de Québec :

- M. Jean-François Gosselin
- M. Bruno Marchand
- M. Jean Rousseau
- Mme. Marie-Josée Savard
- M. Jackie Smith

DND_MND@forces.gc.ca

2 juil.
2021
15:41

À Joel.Lightbound, moi

Pierre Pelletier,

Je vous écris en réponse à votre lettre du 18 juin 2021 adressée à l'honorable Harjit S. Sajjan, ministre de la Défense nationale, portant sur le développement de l'ancien quartier militaire situé à Sainte-Foy, au Québec. Le ministre a demandé aux représentants du ministère de vous répondre en son nom.

Permettez-moi d'abord de remercier le Conseil de quartier de Saint-Louis de son intérêt pour le développement immobilier des terrains du ministère de la Défense nationale situés dans l'arrondissement Sainte-Foy ainsi que de son offre de collaboration.

Le ministère de la Défense nationale tient à s'assurer de l'acceptabilité collective du futur développement immobilier sur ces terrains. Nous avons d'ailleurs pris connaissance du Plan particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy, qu'a adopté la Ville de Québec après des consultations auprès de sa population. De plus, nous pouvons compter sur la collaboration des intervenants de la Ville de Québec. Ces derniers ont réitéré l'importance pour la population de préserver le boisé Saint-Denys avec un accès au public et de prioriser la vocation résidentielle à haute densité dans le secteur. On m'indique que tous ces renseignements ont été transmis aux parties intéressées durant des rencontres bilatérales ou en groupe.

On me précise que pour le moment, des discussions sont en cours avec plusieurs parties intéressées. Toutefois, elles ne sont pas suffisamment avancées pour permettre de concevoir un projet de développement immobilier ou d'entreprendre des consultations auprès des citoyens. Ces discussions démontrent cependant une volonté de développer un projet immobilier acceptable pour la communauté.

Je vous remercie d'avoir écrit et j'espère que ces renseignements rassureront les membres du Conseil de quartier de Saint-Louis.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire générale de la Défense nationale,

Joanne Lostracco

c.c. Cabinet de Joël Lightbound, député

SUIVI DES PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS EN 2021

RÉS.	INTITULÉ	LIBELLÉ DE LA DÉCISION	RÉPONSE/RÉSULTAT
21-01-03	Concernant le renouvellement de l'appui du Conseil de quartier de Saint-Louis au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et une demande adressée à la députée de Jean-Talon, Mme Joëlle Boutin, afin de connaître sa position sur le projet	IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis - renouvelle son appui au projet de réseau structurant de transport en commun ; - demande à la députée de la circonscription de Jean-Talon, Madame Joëlle Boutin, de transmettre au conseil de quartier sa position quant à son appui au projet et en particulier en ce qui concerne le tracé du tramway dans la partie Sainte-Foy Ouest.	Rencontre avec Mme Boutin le 26 avril 2021. [Terminée]
21-02-03	Concernant un appui au service de partage de vélos électriques du Réseau de transport de la Capitale et une invitation faite à la Ville de Québec de bonifier son réseau cyclable	IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du Conseil de quartier de St-Louis salue l'initiative du Réseau de transport de la Capitale (RTC) d'instaurer un service de vélopartage qui augmentera les options pour les citoyens et les visiteurs qui souhaitent se déplacer de façon active et respectueuse de l'environnement et invite la Ville de Québec à maintenir ou augmenter les fonds dédiés au déploiement de nouvelles portions du réseau cyclable, afin d'offrir un environnement sécuritaire et pratique à l'utilisation de ces vélos en libre-service.	« Ce commentaire sera pris en compte dans le cadre de l'élaboration de la Vision de la mobilité active 2022-2026. » [Terminée]
21-03-03	Concernant les terrains de soccer de l'École de Rochebelle	IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater le président pour qu'il communique avec les instances concernées par la relocalisation des terrains de soccer de l'École de Rochebelle (Ville, Bureau de projet du réseau de transport structurant, Centre de services scolaires des Découvreurs) pour s'informer de l'état d'avancement du dossier	Le répondant du Bureau de projet a informé que pour le seul besoin du passage du tramway il ne serait pas requis d'empiéter sur le boisé de Rochebelle. Concernant la traversée du terrain de l'École de Rochebelle, les discussions restent en cours entre la Ville et le Centre de services scolaires. Le CQSL sera informé des résultats. [Terminée]
21-05-17	Concernant une lettre à transmettre au maire de Québec à propos du projet Humaniti	IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver le projet de lettre proposé et d'autoriser le président à le signer puis le transmettre.	Dans une lettre du 3 juin 2021, la directrice du Service de la planification, du développement et de l'aménagement répond qu'une consultation n'était pas requise car les règlements adoptés en 2018 permettent le projet. [Terminée]
21-06-03	Concernant une demande à la Ville de Québec pour implanter des corridors actifs dans le quartier de Saint-Louis	IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec qu'elle implante des corridors actifs réservés aux citoyens utilisant différents moyens de déplacements actifs, dont le vélo. Des propositions de corridors actifs à créer sur le territoire du conseil de quartier St-Louis sont inclus en annexe.	« L'implantation de telles mesures peuvent paraître simple mais nécessite un effort considérable de la part des différents services de la Ville. La Ville de Québec a choisi d'agir et de concentrer ses efforts en implantant des rues piétonnes sur certaines artères commerciales et des rues partagées temporaires sur 18 rues. Les propositions du conseil de quartier seront analysées et prises en compte dans le cadre de l'élaboration de la Vision de la mobilité active 2022-2026. » [Terminée]

21-06-04	Concernant la sécurité des passages cyclistes près des chantiers de construction	IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec qu'elle encadre de façon réglementaire les chantiers qui obligent les cyclistes à un détour non sécuritaire sur les trottoirs ou sur des artères automobiles, qu'elle préconise une meilleure signalisation des trajets alternatifs et une meilleure diffusion de cette information aux cyclistes et finalement, qu'elle rappelle aux maîtres d'œuvres qu'ils ont une obligation en rapport avec l'application de la signalisation et de la mise en place de trajets alternatifs sécuritaires, par exemple sur le boulevard Hochelaga.	[En cours]
21-06-05	Concernant une demande à la Ville de Québec pour l'aménagement d'un parc fraîcheur à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga.	IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil d'administration du conseil de quartier de St-Louis demande à la Ville de Québec de créer un parc sur le lot 2012238 situé au coin sud-est de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga et d'assurer sa protection immédiate par un changement adéquat au zonage. Le conseil invite également la Ville de Québec à replanter rapidement de nouveaux arbres sur ce terrain pour bonifier le couvert actuel et anticiper les pertes à venir liées au dépérissement naturel des bouleaux à papier. Des chênes pourraient être préférés pour leur importance historique dans le secteur.	« Ce terrain vacant qui appartient effectivement à la Ville est situé dans la zone 33229Mc. En concordance avec les orientations du PPU, cette zone permet différents usages, dont l'habitation et les commerces [...]. A priori, selon le PPU, il n'est pas prévu de créer de parc à cet endroit. L'ensemble du quadrilatère [...] est donc appelé à évoluer et à gagner en densité. Toutefois, pour en permettre le développement, le site devrait d'abord être vendu par la Ville et aucune transaction n'est prévue pour l'instant. Ceci permet donc à la Ville de poursuivre ses réflexions pour accroître le verdissement du secteur, en prenant notamment en compte la proposition du conseil de quartier. Il est opportun de souligner que le PPU, même s'il n'a pas prévu un parc formel à cet endroit, favorise la création de pochettes vertes et placettes à différents endroits [...]. Ainsi, si un projet devait être construit dans le quadrilatère « Église - Hochelaga - Germain des-Prés - Jules-Dallaire », la Ville pourrait choisir de conserver une portion du lot identifié à l'angle Église – Quatre-Bourgeois [...]. » [En cours]
21-06-06	Concernant une demande à la Ville de Québec afin que des aménagements physiques visant à ralentir la circulation soient mis en place dans le secteur de Saint-Denys. .	IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de St-Louis demande à la Ville de Québec de procéder dès maintenant à des aménagements physiques visant à réduire la vitesse sur la rue Montreuil et sur l'avenue Fournier dans le secteur de Saint-Denys.	« [...] lors de cas exceptionnels, des mesures d'atténuation de la circulation pourront être analysées et mises en œuvre, lorsque l'écart entre la vitesse pratiquée et la vitesse affichée demeure important après la mise en œuvre de toutes les autres mesures. Nos analyses nous permettent d'établir que de telles mesures ne sont pas nécessaires dans votre secteur. » « À la suite des changements de limites de vitesse en 2021, de nouvelles observations sont nécessaires pour évaluer la vitesse pratiquée. » [En cours]
21-06-07	Concernant une demande à la Ville de Québec pour reconstruire une passerelle de mobilité active au-dessus de l'autoroute Henri-IV.	IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de St-Louis demande à la Ville de Québec que soit reconstruit un lien d'accessibilité universelle pour traverser l'autoroute Henri-IV entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois.	« Nous avons donné l'été dernier (2021) un mandat pour une étude de faisabilité. Notre consultant devait livrer le rapport final d'ici le printemps de cette année. Par la suite, la Ville pourra analyser les options et entamer les démarches de production de plans et devis pour l'option retenue. Il est trop tôt pour avancer une année de réalisation, mais ce sera au plus tôt en 2023. » [Terminée]

21-06-08	Concernant une demande à la Ville de Québec pour consulter les citoyens sur l'aménagement du terre-plein de la rue de l'Anse.	IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de quartier de St-Louis demande à la Ville de Québec de consulter les citoyens pour déterminer l'utilisation et les aménagements futurs du terre-plein qui longe le côté nord de la rue de l'Anse, entre la rue de la Promenade et la rue du Refuge.	[En cours]
21-08-03	Concernant une demande de rencontre pour une mise à jour des informations relatives à l'implantation du tramway dans les secteurs de Rochebelle et de Rolland-Beaudin et à la relocalisation des terrains de soccer situés sur les terrains de l'École de Rochebelle.	IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville une rencontre pour être informé des travaux et intentions en ce qui a trait à l'implantation du tramway dans les secteurs de Rochebelle et de Rolland-Beaudin et à la relocalisation des terrains de soccer présentement situés derrière l'édifice Andrée-P.-Boucher.	<p>Au bureau de projet du réseau structurant, on indique qu'il est difficile de répondre précisément concernant les terrains de soccer puisque les discussions ont toujours cours actuellement entre la Ville et le centre de services scolaires.</p> <p>Deux services œuvrent de près dans ce dossier présentement, à savoir le bureau de projet du réseau structurant pour les besoins d'espace relatif au tramway et la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville pour la relocalisation des terrains de soccer.</p> <p>Du côté du Centre de service scolaires des Découvreurs, sa représentante confirme que les discussions ont cours avec la Ville et que le conseil de quartier sera informé de l'entente à conclure. Pour prendre effet, une entente devra être approuvée par le conseil d'administration du Centre. Elle invite le CQ à se tenir informée en consultant les ordres du jour des assemblées du conseil d'administration. [En cours]</p>
21-08-04	Concernant la sécurité sur la bande cyclable du chemin St-Louis dans le territoire du Conseil de quartier de Saint-Louis	IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec d'agir dès le début de la prochaine saison (avril 2022) afin d'augmenter la protection des citoyen.nes cyclistes en particulier aux intersections de la bande cyclable du chemin Saint-Louis.	« Mettre à niveau et améliorer le sentiment de sécurité du lien cyclable sur le chemin Saint-Louis est très compliqué. Nous convenons que dans un monde idéal, il faudrait élargir le lien cyclable (mais aussi les trottoirs et les voies de circulation). Le chemin Saint-Louis est un chemin historique plus que centenaire. L'emprise de rue est la même depuis très longtemps et la modifier impliquerait un nombre important d'acquisition de terrain tout le long de l'axe. Il n'y a malheureusement pas de solutions magiques dans l'état actuel des choses et mettre à niveau l'axe prendra beaucoup de temps, d'argent et de travail de conception. La Ville est au fait que cet axe est important et nous travaillerons dans le cadre de la mise en œuvre de la future Vision de la mobilité active à prioriser les mises à niveau sur l'ensemble du réseau et à les réaliser. » [En cours]

21-08-05	<p>Concernant une demande à la Ville de Québec pour améliorer la sécurité routière à l'entrée ouest du parc Saint-Denys et sur la rue de la Picardie</p>	<p>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de quartier de Saint-Louis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● propose au conseil de quartier de la Cité universitaire de travailler conjointement sur ce dossier ; ● autorise le président du Conseil de quartier de Saint-Louis d'effectuer cette démarche ; ● demande à la Ville, conjointement avec le conseil de quartier de la Cité universitaire le cas échéant, qu'elle réaménage l'accès ouest du parc St-Denys, améliore la signalisation routière sur la rue de la Picardie (présence d'un parc, traverse d'enfants et sorties piétonnières en provenance des boisés), y ajoute un trottoir et réduise la vitesse à 30 km/h sur cette rue. 	<p>« À moyen terme, un réaménagement de la rue de la Picardie est envisagé par la Ville [...] dans le contexte suivant :</p> <p>-Il est prévu qu'une école secondaire soit construite sur les terrains de l'école Saint-Vincent et une partie des terrains entre l'avenue Wolfe et le parc Saint-Denys. Des discussions sont en cours entre la direction de l'école et la Ville de Québec afin de réaménager l'accès au parc Saint-Denys.</p> <p>-Les terrains entourant le parc Saint-Denys et la rue de la Picardie sont présentement en vente par la Défense nationale qui en est propriétaire. Une requalification du secteur est à prévoir et des opportunités de réaménagement du réseau routier se présenteront.</p> <p>Dans l'état actuel, différents éléments techniques ne nous permettent pas de mettre en place un trottoir ou encore l'ajout d'un passage pour personnes, à savoir :</p> <p>-L'absence d'infrastructures souterraines pour gérer les eaux pluviales sur la rue de la Picardie rend complexe la construction d'un trottoir. [...]</p> <p>-La mise en place de passages pour piétons doit répondre aux normes de signalisation du ministère des Transports du Québec. [...] Un passage pour piétons ne peut pas être mis en place dans une courbe, car il y a un manque de visibilité.</p> <p>[...] la modification de la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h est basée sur l'évaluation de l'environnement humain, routier et urbain. Elle vise également à assurer l'harmonisation des limites de vitesse des milieux semblables ainsi qu'une meilleure crédibilité des nouvelles limites de vitesse, à augmenter son respect par les automobilistes et à éliminer les choix arbitraires. [...]</p> <p>Enfin, des mesures d'atténuation de la circulation pourront être mises en œuvre exceptionnellement [...]. Dans un premier temps, nous prévoirons la présence d'afficheurs de vitesse au cours du printemps prochain. Des données de vitesse pourront être récoltées au même moment afin de valider si de telles mesures sont nécessaires. » [En cours]</p>
----------	--	---	---